

*Séance extraordinaire du 6 décembre 2021*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saints-Anges, tenue le lundi 6 décembre 2021 à 18 h 30 à la salle du conseil située au 317, rue des Érables avec le respect de deux mètres entre les participants.

Sont présents :  
Mme Dolorès Drouin, siège 1  
Mme Nathalie Mercier, siège 2  
M. Roger Drouin, siège 3  
M. Frédéric Forgues, siège 4  
M. Éric Drouin, siège 5  
M. Jocelyn Desrochers, siège 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Carole Santerre.

Est également présente Madame Caroline Bisson, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue

Madame la mairesse, Carole Santerre, déclare ouverte la séance extraordinaire du 6 décembre 2021.

1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2112-174

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

- 1- Ouverture de la séance
  - 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance;
  - 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Administration générale
  - 2.1 Adoption du budget 2022;
  - 2.2 Adoption du programme triennal des immobilisations –2022-2023-2024;
- 3- Période de questions
- 4- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. Administration générale

2.1 Adoption du budget 2022

ATTENDU QUE conformément à l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

2112-175

Il est proposé par le conseiller Éric Drouin et résolu,  
QUE le budget de l'année financière 2022 soit adopté tel que présenté.

QUE la répartition du budget est la suivante :

| <u>RECETTES</u>                           |           |
|-------------------------------------------|-----------|
| Revenus de taxes                          | 1 794 375 |
| Paiements tenant lieu de taxes            | 12 020    |
| Services rendus                           | 44 192    |
| Imposition de droits                      | 26 000    |
| Amendes et pénalités                      | 1 500     |
| Intérêts                                  | 6 600     |
| Total autres revenus                      | 1 200     |
| Transferts                                | 282 323   |
| Total des recettes                        | 2 168 210 |
| <u>DÉBOURSÉS</u>                          |           |
| Administration générale                   | 381 310   |
| Sécurité publique                         | 198 453   |
| Transport                                 | 650 990   |
| Hygiène du milieu                         | 243 233   |
| Santé et bien-être                        | 4 582     |
| Urbanisme et mise en valeur du territoire | 102 133   |
| Loisirs et culture                        | 103 505   |
| Frais de financement                      | 80 775    |
| Remboursement de la dette affectation     | 151 824   |
| Activités d'investissement affectation    | 185 730   |
| Réserves affectation                      | 65 975    |
| Total des déboursés                       | 2 168 210 |

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 2.2 Adoption du programme triennal des immobilisations – 2022-2023-2024

ATTENDU QUE conformément à l'article 931.1 du Code municipal du Québec, une municipalité doit, chaque année, adopter le programme triennal des immobilisations de la Municipalité pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

ATTENDU que le programme triennal d'immobilisations se répartit comme suit;

2022 : 2 239 830 \$

2023 : 2 419 554 \$

2024 : 3 257 000 \$

2112-176

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu,

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 soit adopté tel que présenté et qu'il fasse partie intégrante de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 3. Période de questions

### 4. Levée de la séance

2112-177

Il est proposé par le conseiller Éric Drouin et résolu,

Que la séance soit levée et la séance est levée à 19 h 11.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Signé) Carole Santerre

\_\_\_\_\_  
Carole Santerre, Mairesse

(Signé) Caroline Bisson

\_\_\_\_\_  
Caroline Bisson,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière